

GRETA DU VAR Institut des Formations en Travail Social

Collège Maurice Genevoix
✉ Boulevard des Armaris
83 000 TOULON
☎ 04.94.58.61.58
greta.var-ifts@ac-nice.fr

M. Grégory MONIN Directeur de l'IFTS
Mme Peggy GARNERO Responsable de formation IFTS
Mme Sabrina ROGER } Assistante Administrative IFTS
Mme MARENCO Magali }
Mme Valérie LIBERT Conseillère en Formation Continue

DOSSIER DE CANDIDATURE

Formation préparant au D.E.A.E.S Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

Session Mars 2020



DEFINITION DU METIER

L'accompagnement éducatif et social (AES) aide au quotidien des enfants, des adultes ou des personnes âgées vulnérables ou en situation de handicap.

Il les accompagne dans les actes de la vie quotidienne, les relations sociales, l'intégration scolaire et les loisirs. Il travaille en relation avec des professionnels du secteur médical et/ou social.

En fonction de sa spécialisation, il peut être amené à exercer sa profession à domicile (chez des particuliers, en foyer logement, en service d'accompagnement à domicile), en structure collective (maison d'accueil spécialisée, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) ou en structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, ...

I. - CONDITIONS D'ADMISSION :

Pour être admis à suivre cette formation, les candidats doivent être âgés de dix-huit ans au moins à la date de leur entrée en formation. Aucune condition de diplôme n'est requise mais le candidat devra fournir :

✓ Lettre de motivation + CV + vaccinations obligatoires à jour

Et avoir réussi

✓ L'épreuve écrite d'admissibilité 1 H 30* : 10 questions orientées sur l'actualité sociale.

✓ L'épreuve orale d'admission 20 à 30mn* : motivation du candidat.

*Les titulaires des titres et diplômes visés ci-dessous sont **dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité** pour l'entrée en formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social :

- Diplôme d'Etat d'assistant familial
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales
- Brevet d'études professionnelles accompagnement, soins et services à la personne
- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
- Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes
- Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie
- Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif
- Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural
- Titre professionnel assistant de vie
- Titre professionnel assistant de vie aux familles

Les titulaires des diplômes de l'enseignement général, technologique et professionnel égal ou supérieur au niveau IV du Répertoire Nationale de la Certification Professionnelle (RNCP) sont également dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité pour l'entrée en formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

Sont **dispensés des épreuves d'admission en formation** les titulaires :

- du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et social d'une autre spécialité que celle demandée,
- d'un Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS),
- du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile (CAFAD)
- de la mention complémentaire aide à domicile (MCAD),
- d'un diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP) ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-médico psychologique (CAFAMP)

Ils doivent néanmoins se présenter à un entretien avec le responsable pédagogique de la formation afin d'échanger sur leurs motivations et définir un programme individualisé de formation.

CF règlement d'admission ci-joint.



II. PRESENTATION DU PROGRAMME D'ETUDES

Formation en centre : 525 h dont 378 h de socle commun et 147 h de spécialités

DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale : 140 h de cours

DF2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité : 161 h de cours

DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés : 91 h de cours

DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne : 112 h de cours

Détermination de parcours : 14 h

Validation : 7 h

Les spécialités :

Accompagnement de la vie à domicile

L'accompagnant éducatif et social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès des personnes âgées, handicapées ou auprès des familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

Accompagnement de la vie en structure collective

Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'accompagnant éducatif et social contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

Accompagnement à l'éducation inclusive et la vie ordinaire

Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, la mission de l'accompagnant éducatif et social consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune, et la famille.

A. Caractéristiques de la formation théorique :

La formation est organisée en modules, qui ont pour objectif de permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances indispensables pour exercer simultanément des activités visant à accompagner les personnes au quotidien et à coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés.

L'enseignement est dispensé sur la base de trente et une heures et demi par semaine (7 heures lundi, mardi, jeudi et vendredi et 3,5 h le mercredi matin). La répartition de cet enseignement entre cours magistraux, travaux de groupes, travaux pratiques, mises en situation professionnelles, entretiens individuels et évaluations est déterminée par les équipes enseignantes.

La présence en centre de formation comme en stage est obligatoire.

Chaque stagiaire est accompagné tout au long de sa formation (en centre comme en stage) par un référent, formateur du centre de formation.

Le diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social atteste des compétences requises. Les titulaires du DEAES veillent à la participation à la vie sociale et citoyenne de la personne. Cet accompagnement pour lequel ils sont formés, prend en compte les spécificités : à domicile, au sein d'une structure collective ou dans le milieu scolaire. Le stagiaire choisit l'une des 3 spécialités en début de formation, à l'issue des 14 heures de détermination, et après les positionnements réalisés à l'entrée en formation, il se verra remettre un contrat pédagogique signé entre lui et la Responsable de Formation.

B. Caractéristiques des stages :

Les stages constituent au sein de la formation un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle. Les lieux de stages possibles :

- **Accompagnement de la vie à domicile** : L'AES exerce au domicile de la personne accompagnée, dans des foyers logement, dans des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), des Services d'Aide à la Personne (SAP), dans des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), d'Établissements et services d'aide par le travail (ESAT), etc.
- **Accompagnement de la vie en structure collective** : L'AES exerce son activité au sein d'établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Unités de Soins Longue Durée (USLD), Instituts Médico-Éducatifs (IME), etc.
- **Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire** : L'AES exerce au sein de structures d'accueil de la petite enfance, d'établissements d'enseignements et de formation, d'établissements et services médico-sociaux, etc.

Les stages sont effectués sur la base de trente-cinq heures par semaine. Un tuteur de la structure d'accueil prépare progressivement le stagiaire à l'exercice de ses fonctions, en lien avec le référent du centre de formation. L'évaluation des connaissances et des aptitudes des stagiaires est effectuée tout au long de leur formation au moyen du contrôle continu :

- Des connaissances théoriques
- Des connaissances pratiques
- Des évaluations sur le terrain
- Des stages

La formation est validée par une qualification reconnue nationalement par le Ministère chargé des affaires sociales : **Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social**.

EQUIPE PEDAGOGIQUE :

P.GARNERO DC1	Responsable de Formation
P.CORBLAN Référente Spé 1	Spécialisée dans l'accompagnement des personnes à domicile
R.MOULIN Référente Salariés DC1 et DC2	Infirmière Diplômée d'Etat
M.ROURESSOL Référente Spé 2 – DC4	Spécialisée dans l'accompagnement à la vie en collectivité - IME
A.NIN Référente Spé 3	Spécialisé dans l'accompagnement à l'éducation inclusive
M.MICHEL DC3	Spécialisée dans l'accompagnement à la vie en collectivité - EHPAD

Modalités d'évaluation : positionnement initial, intermédiaire et final, CCF et épreuve final

III. COUT DE LA FORMATION :

- ▶ **20 places sont financées par le Conseil Régional PACA pour les demandeurs d'emploi en cursus complet**

Autres financements possibles en cursus complet ou partiel (sur devis):

- ▶ Pour les salariés, FONGECIF PACA, PRO-A, plan de compétences,
- ▶ CPF – Compte Personnel de Formation
- ▶ Individuel payant (cursus partiels uniquement)



VI. DATES A RETENIR :

Ouverture des inscriptions au concours d'entrée.	28 Juin 2019
Réunion d'information collective	- Mardi 26 Novembre - Mardi 3 Décembre - Mardi 10 Décembre } 9H Collège Genevoix
Clôture des inscriptions	<u>Le 10 Janvier 2020</u>
<p>Organisation du concours :</p> <p>► Pour les candidats non dispensés de l'épreuve écrite Epreuve écrite d'admissibilité :</p> <p>Epreuve orale (si réussite à l'écrit) :</p> <p>► Pour les candidats dispensés de l'épreuve écrite Période des épreuves orales d'admission</p>	<p>► <u>Le LUNDI 20 Janvier 2020</u></p> <p>► <u>Du 23 Janvier au 4 Février 2020</u></p> <p>► <u>du 6 au 17 Janvier 2020</u></p>
<p>La Commission de validation des entrées en formation se tiendra le 07.02.2020 Résultats communiqués à partir du 10 février 2020 sur le site www.legreta.com et affichés devant le collège Genevoix – Toulon</p>	
DATE DE DEBUT DE FORMATION	<i>Lundi 09 Mars 2020</i>
DATE DE FIN DE FORMATION	<i>Vendredi 12 Février 2021</i>

Ligne téléphonique pour renseignements :

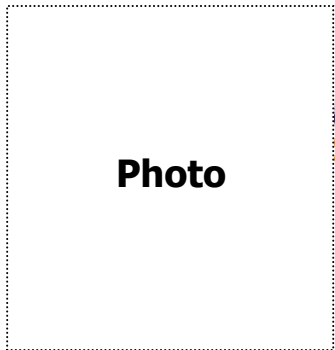
- > IFTS Greta du Var : **04 94 58 61 58** – Sabrina ROGER au secrétariat
- > Lundi au vendredi de 8h à 16h30 - mercredi de 8H à 13H (Sauf vacances scolaires)

Renvoi des dossiers complets :

- > Courriel au secrétariat de l'IFTs: greta.var-ifts@ac-nice.fr

- > Par voie postale :

GRETA DU VAR – IFTS
Collège Maurice Genevoix
Bld des Armaris – 83000 Toulon



DOSSIER DE CANDIDATURE

Formation préparant au D.E.A.E.S Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

Nom :	Nom Marital :		
Prénom :	Situation de famille :	Nb d'enfants :	
Adresse mail :			

Né(e) le :	Département :	Pays :
Lieu :	Sexe :	Nationalité :

Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Portable :
N° d'immatriculation à la Sécurité Sociale :	
Dernière classe fréquentée, Année, établissement :	
Diplôme(s) ou Titre(s) obtenu(s) : 1.....en date du.....	
2.....en date du.....	
3.....en date du.....	
Avez-vous un moyen de locomotion ?	Lequel ?

Situation actuelle : STATUT			
• Etes-vous inscrit(e) au Pôle Emploi ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Agence de :
	N° Identifiant :		
	Date de la dernière inscription :		
	Percevez-vous des allocations POLE EMPLOI OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> si, oui lesquels ?		
• Etes-vous suivi par une Mission Locale ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	
• Etes-vous suivi par le CEDIS ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	
• Etes-vous salariés ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Avez-vous fait une demande de financement en CIF ?
• Autre ?			Lequel ?

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :	
.....	☎ :

Je soussigné(e), M.....atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document
 Fait à....., le.....

Signature du candidat :



PIÈCES À FOURNIR

- Compléter la fiche de renseignements ci-jointe
- Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du titre de séjour
- Un curriculum vitae mis à jour
- Une lettre de motivation adressée à l'attention du Responsable Pédagogique
- Les photocopies des diplômes, certificats obtenus ou tout autre document justifiant une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité ou la notification d'admission pour les lauréats de l'Institut d'Engagement (anciennement Institut de Service Civique)
Apporter l'original pour la vérification
- Une déclaration sur l'honneur attestant de n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raisons d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES
- 2 photos d'identité
- Pour les demandeurs d'emploi : la fiche de « **prescription de formation** » établie par le conseiller Pôle Emploi
- Le règlement d'admission** signé et précédé de la mention « Lu et approuvé »
- Droits d'inscription : **80 euros**
Uniquement par chèque et libellé à l'ordre de « l'Agent Comptable du Lycée Langevin »
En cas de désistement, les droits d'inscription versés demeurent acquis au Greta du Var et ne seront pas remboursés.

Tout dossier incomplet sera refusé et retourné par courrier

Après l'entretien, il sera demandé au candidat retenu de faire établir un certificat médical par un médecin sur lequel devra être mentionné qu'il présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la fonction et qu'il est à jour de ses vaccinations obligatoires (BCG, DTPolio, ROR).

Ce certificat devra être fourni **au plus tard le 1^{er} jour de la rentrée en formation.**

Nous vous informons que lors de la signature des conventions de stage, l'employeur invoquant son intérêt légitime peut vous demander :

- la **communication du B2 du casier judiciaire**
- l'**indication de votre statut** (formation initiale ou continue) et **les pièces le justifiant** (attestation de l'employeur, décision d'acceptation d'un congé individuel de formation...)